



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
bureau des élections et de la réglementation**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 10 FEV. 2026
portant institution des commissions de propagande
dans les communes du Finistère de 2500 habitants et plus
à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

LE PRÉFET DU FINISTÈRE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code électoral, et notamment ses articles L.241, R.31 et R.32 ;
- Vu** le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2025 fixant à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 les dates limites de dépôt auprès des commissions de propagande des exemplaires imprimés de leurs bulletins de vote et circulaires électorales par les listes candidates qui ont recours à ces commissions ;
- Vu** Les ordonnances du 24 novembre 2025, du 3 décembre 2025 et du 19 décembre 2025 du premier président de la cour d'appel de Rennes portant désignation des magistrats appelés à présider les commissions de propagande dans les communes de 2 500 habitants et plus du Finistère ;
- Vu** la désignation par le directeur régional du groupe La Poste, opérateur chargé de l'envoi de la propagande, de ses représentants au sein des commissions de propagande dans le Finistère ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, des commissions de propagande sont instituées dans les communes de 2 500 habitants et plus du Finistère. Les candidats têtes de liste dans ces communes peuvent avoir recours à la commission compétente pour l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale.

Article 2 : Le tableau annexé au présent arrêté précise les communes concernées, le siège de chaque commission de propagande et sa composition.

Le siège de chaque commission est fixé en accord entre son président et le préfet.

Article 3 : Aux termes de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2025 susvisé, les listes candidates qui sollicitent le concours d'une commission de propagande doivent remettre au président de cette commission les exemplaires imprimés de leurs documents électoraux destinés aux électeurs (bulletins de vote et circulaires électorales) et destinés aux mairies pour leurs bureaux de vote (bulletins de vote), dans les délais fixés ainsi qu'il suit :

- pour le 1^{er} tour de scrutin : avant le jeudi 5 mars 2026 à 16 h 00 ;
- pour le 2^{ème} tour de scrutin : avant le mercredi 18 mars 2026 à 12 h 00 (midi).

Les commissions de propagande ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des imprimés des listes candidates qui leur seraient remis au-delà du délai maximal fixé au présent article.

Le nombre maximal de documents admis à remboursement correspond au nombre d'électeurs de la commune majoré de 5 % pour les circulaires et au double du nombre d'électeurs majoré de 10 % pour les bulletins de vote.

Article 4 : Le lieu de dépôt des documents électoraux sera communiqué aux candidats sur demande par le secrétaire de la commission de propagande instituée pour la commune.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, affiché dans les mairies des communes de 2 500 habitants et plus, et notifié aux présidents, membres et secrétaires des commissions de propagande.

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Rémi RECIO



Arrond	commune	siège de la commission	statut	président de la commission	Membre de la commission représentant De La Poste	membre de la commission : agent public désigné par le préfet	secrétaire de la commission : agent public désigné par le préfet
morlaix	Cleder	Cleder	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER		
morlaix	Guilian	Guilian	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Mescam Marie-Laure	Queau Frédérique
morlaix	Guilian	Guilian	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Hobet Eloise	
morlaix	Landivisiau	Landivisiau	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Thomas Catherine	Ferreira Sonia
morlaix	Landivisiau	Landivisiau	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Olivier Delphine	Moulicc Marie
morlaix	Morlaix	Morlaix	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Barbait Christine	Merret Virginie
morlaix	Morlaix	Morlaix	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Cleeh Nathalie	Barbait Christine
morlaix	Pleyber Christ	Pleyber Christ	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	De Gregorio Helene	Gentien Guirec
morlaix	Pleyber Christ	Pleyber Christ	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Caroff Sébastien	Noc Sabrina
morlaix	Plouénan	Plouénan	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Droniou Virginie	Pleber Marc
morlaix	Plouénan	Plouénan	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Becot Sandrine	Crenn Maryline
morlaix	Plouescat	Plouescat	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO		
morlaix	Plouescat	Plouescat	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Duz Valentin	Bernard Anaëlle
morlaix	Plougasnou	Plougasnou	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Ruadel Boris	Le Roux Delphine
morlaix	Plougasnou	Plougasnou	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER		
morlaix	Plougoven	Plougoven	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Laurent Julia	Mignot Jaouen Catherine
morlaix	Plougoven	Plougoven	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Arliou Caroline	Lagadec Patricia
morlaix	Plouigneau	Plouigneau	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Carmes Gwénaëlle	Le Jeune Marie-Aude
morlaix	Plouigneau	Plouigneau	suppléant	Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Brest	Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI Mme Suzy TUDOT M. Sébastien THEPAUT M. Olivier LATIMIER	Gasco Y Beil Emmanuelle	Le Toulliec Aurélie
morlaix	Plourin les Morlaix	Plourin les Morlaix	titulaire	Mme Agnès PONY, vice-présidente au tribunal judiciaire de Brest	Mme Marie-Laure OFFREDO	Le Saout Glenn	Sabin Sandra

Mme Alicia DAVIDENKO, vice-présidente

Mme Alexandra RIVOALAN GANZINI

